



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Livrets d'épargne

Question écrite n° 2953

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre du logement sur les modalités actuelles du financement du logement social en France. En effet, au cours des dernières semaines une mise en cause de ces modalités a été faite par ces institutions financières en proposant la mise en place d'un dispositif différent du livret A pour financer le logement social. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il a prévu une modification du financement du logement social, et si oui laquelle.

Texte de la réponse

La baisse des taux d'intérêt et donc de la rémunération des placements financiers redonne un nouvel attrait au livret A auprès des épargnants. L'excédent des retraits par rapport aux dépôts devrait être contenu en 1993 par rapport aux prévisions de début d'année. Le Gouvernement reste toutefois très attentif à l'évolution des dépôts sur le livret A et prendra, si nécessaire, les mesures qui s'imposent pour pérenniser le financement du logement social.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2953

Rubrique : Epargne

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1797

Réponse publiée le : 3 janvier 1994, page 57